

Parc national des Pyrénées

Objectif 08: Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

[...]

- **MESURES DE PRESERVATION**

[...]

- Favoriser des pratiques sanitaires (optimisation des traitements, traitements alternatifs) limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau ainsi que sur les populations d'insectes et de rapaces.

[...]

Contributions attendues des communes

- Soutiennent ou réalisent les aménagements en estive ;
- Contractualisent les mesures agri-environnementales y compris leur future génération ;
- Associent le parc national au montage de leurs projets.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Soutient l'émergence de projet de territoire pour les mesures agri-environnementales ;
- Met en place des partenariats techniques et financiers pour la réalisation de ces actions ;
- Inscrit son action dans le cadre du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne ou du dispositif qui suivra ;
- Apporte les éléments de connaissance pour la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Contribue à la réalisation des diagnostics pastoraux et des études.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, gestionnaires d'estives, DDT, DDTM, GIP-CRPGE, Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques, associations de protection de la nature, GDS, DDCSPP, Commissariat de massif des Pyrénées, associations agricoles ou pastorales...

Parc national des Pyrénées

Page 53 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2396

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 14:42